

OBJET :

**MODIFICATION DE  
LA DÉLIBÉRATION  
DU 27/06/2016  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'ANCIEN  
SYNDICAT  
DES EAUX  
DU MOULIN JUQUEL  
RELATIVE À  
L'ACQUISITION  
DE LA PARCELLE  
G N°70  
À ST-JEAN-  
SOLEYMIEUX  
POUR L'ACCÈS  
À UN CAPTAGE  
D'EAU POTABLE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 février 2023 s'est réuni à Montbrison en Montbrison à 19 heures 30 le mardi 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Jeanne MAILLARD, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Pierre-Yves PUGNIERE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Patrice COUCHAUD par Jeanne MAILLARD, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs** : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Marie-Thérèse GIRY à Michelle JOURJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Alain LAURENDON à Olivier JOLY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230307-20230307\_CC\_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 17/03/2023



**Absents** : Stéphanie BOUCHARD Jean Maxence DEMONCHY  
Christophe DESTRAS Jean-René JOANDEL Martine MATRAT Gérard  
PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Marie-Gabrielle PFISTER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	106
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Le 27 juin 2016, le conseil d'administration de l'ancien syndicat des eaux du Moulin Juquel a approuvé l'achat de la parcelle G n° 70 entière, située lieudit les Grands Prés, à Saint-Jean-Soleymieux, d'une contenance de 7730 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Bernard MONTET, dans le cadre du captage d'eau potable de Chantereine.

Loire Forez agglomération s'est substituée au syndicat intercommunal du Moulin Juquel, d'après l'arrêté n°2019-309 constatant sa dissolution.

L'arrêté n°2019-02 du 15/01/2019, déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau, autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine et définissant les périmètres de protection et les servitudes s'y rapportant pour le syndicat intercommunal des eaux du Moulin Juquel, a défini le périmètre de protection immédiat du captage de Chantereine, dont G 70 ne fait pas partie, mais représente le chemin à créer pour accéder à ce captage sur la partie Ouest de cette parcelle.

Loire Forez agglomération a donc un besoin impératif de l'emprise du chemin à créer, mais pas nécessairement du surplus de la parcelle G70, d'autant plus que celle-ci se situe à l'aval du captage, donc avec peu d'incidence sur la qualité des eaux.

Le propriétaire, Monsieur MONTET, ne souhaite pas vendre sa parcelle entière à Loire Forez agglomération car il veut la vendre à l'exploitant de ce terrain agricole.

Après négociation, un accord a été trouvé pour que M Montet vende simultanément l'emprise du chemin à créer à Loire Forez agglomération et le surplus à l'exploitant.

Loire Forez agglomération prendra en charge les démarches administratives dont la division cadastrale et la gestion de l'exploitant du terrain (avec indemnité d'éviction, gestion des clôtures et de la barrière d'accès, et avec servitude de passage pour le surplus le cas échéant).

Il convient donc de modifier la délibération initiale afin de prendre en compte la surface réelle qui sera acquise par Loire Forez agglomération, à savoir une partie de la parcelle cadastrée section G n° 70, d'une surface de l'ordre de 350 m<sup>2</sup>. La superficie définitive sera fixée par la division cadastrale. Le prix définitif sera calculé en fonction de la surface réelle après division.

Les autres conditions de la vente, non modifiées par la présente délibération, restent applicables, notamment le prix de vente fixé à 0.45 €/m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la modification de la surface acquise par Loire Forez agglomération, aux conditions énoncées,
- approuver en conséquence la modification de la délibération du 27/06/2016 du conseil d'administration de l'ancien syndicat des eaux du Moulin Juquel,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la modification de la surface acquise par Loire Forez agglomération, aux conditions énoncées,
- approuve en conséquence la modification de la délibération du 27/06/2016 du conseil d'administration de l'ancien syndicat des eaux du Moulin Juquel,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 7 mars 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.